



Adoption de mon beau fils.

Par **chrismine**, le **10/08/2011 à 14:36**

Bonjour,
Je suis chrismine, je suis mariée depuis 3 ans et je souhaite adopter mon beau fils de 7ans 1/2. Il est né sous X du 1er mariage de mon mari. Alors qu'il était abandonné par sa mère, histoire de faire souffrir son père à cause de leur séparation, le père s'était précipité pour aller reconnaître son fils et l'a récupéré aussitôt. Il s'en est donc occupé tout seul pendant au moins 3 ans avant que je ne rentre dans leur vie. aujourd'hui, l'ex femme profite des vacances chez nous de leur 1er fils qu'elle a gardé avec elle, pour qu'il raconte des histoires à mon fils (mon beau fils que j'aimerais adopter). Quand elle appelle au téléphone son fils, elle demande aussi à parler avec l'enfant qu'elle avait abandonné et qui devrait être adopté par d'autres si le père n'était pas virgileant. elle dit souvent à mon fils de ne pas m'appeler Maman, et qu'elle était sa mère et qu'elle l'aime beaucoup. Cela rend furieux mon mari, mais qu'est-ce qu'il peut faire? le gamin, ce n'est qu'un enfant, il ne peut rien comprendre maintenant. il est conscient que je ne suis pas sa mère biologique, mais à son âge, on en a rien à foutre.
Que dois-je faire devant une telle situation? je n'ai pas envie de perdre le gamin, ni psychologiquement, ni physiquement. Il n'est pas le 1/2 frères de petites sœurs comme lui dit souvent son grand frère. pour moi, l'autre femme n'était qu'une mère porteuse. Celles qui font naître leur enfant sous X, ont généralement une bonne raison, mais celle-ci l'avait fait par rancœur, par égoïsme et par froideur.
Donnez-moi SVP des conseils, est-ce que je mérite d'être la maman de ce petit garçon? puis-je adopter mon fils? est-ce impossible? qu'elles démarches adoptées?
merci de vos conseils.

Par **cocotte1003**, le **10/08/2011 à 19:22**

bonjour, vous n'êtes pas obligés de laisser sa "mère" lui parler au téléphone, cela limitera l'impact qu'elle aura psychologiquement sur lui. Quant à son premier fils, il serait bon de lui

faire savoir que ses propos rapportés n 'ont pas lieu d'etre à votre domicile, qu'il doit se tenir verbalement "convenablement" quand il est chez vous. Oui vous pouvez adopter le petit bout, cela aura en plus le mérite de clarifier la situation, à savoir qui est qui par rapport à qui, cordialement

Par **chrismine**, le **11/08/2011** à **15:32**

Infiniment merci, je me rend compte à présent que j'avais vraiment besoin d'être entendu par des gens sympa. j'adore mon fils et je ferai tout pour l'épargner.